



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Cabinet – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ALERTE DES MAIRES

Le Préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène suivant

ORAGES

pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique :

Du mardi 28 août 2018 à 17 h au mercredi 29 août 2018 à 00 h

Situation actuelle :

Temps sec sur l'ensemble du département.

Evolution prévue :

En fin d'après-midi, des orages forts sont attendus sur le département. Ces orages s'accompagneront de rafales de vent violent pouvant atteindre 100 à 120 km/h, d'une forte activité électrique, de fortes chutes de grêles ainsi que de cumuls de pluie forts pouvant localement atteindre 20 à 40 mm.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site **www.meteo.fr** ▪ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé à chaque maire de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

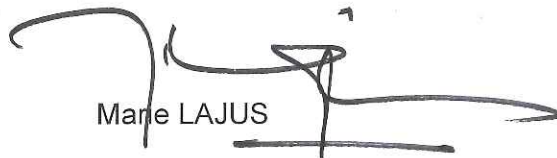
- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le 28 août 2018

La Préfète,



Marie LAJUS